

HÔTEL DE VILLE

*Direction des finances et contrôle de gestion**N° tél. : 01.69.49.76.39**N/Réf. : NDA/VA/PV*DECISION N° 2011/129

OBJET : Modification de l'objet de la régie de recettes pour l'encaisse des droits d'entrées et la vente de produits divers à l'occasion de l'animation générale autour des expositions permanente et temporaires de la propriété Caillebotte et augmentation du fonds de caisse.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2008 autorisant le Député-Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

VU l'arrêté n° 2011/333 (Série A) du 5 juillet 2011, portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint,

VU les décisions n° 95/104 du 15 novembre 1995 instituant une régie de recettes auprès de la Commune d'Yerres pour l'encaissement des droits d'entrée et la vente de produits divers à l'occasion de l'animation générale autour des expositions permanente et temporaires de la propriété Caillebotte, 2001/16 du 18 janvier 2001 étendant l'objet de ladite régie à l'encaissement des produits issus de la vente de livres ou vidéogrammes traitant de sujets se rapportant à la ville d'Yerres et 2006/105 du 4 mai 2006 étendant l'objet de ladite régie à l'encaissement des produits issus de la vente de livres, fascicules, cartes postales... organisées à l'occasion de toutes expositions à la propriété Caillebotte,

CONSIDERANT qu'il convient d'étendre l'objet de la dite régie et d'augmenter le fonds de caisse,

VU l'avis conforme du Trésorier Principal de Brunoy du 20 juillet 2011.

Accusé de réception en préfecture
60, rue Charles de Gaulle 01339 YERRES Cedex
091 219 10 69 11 20 11 07 21 - 2011 - 129 - AU
Date de signature
Tél. : 01 69 49 76 00
Date de réception 26/07/2011



DECIDE

Article 1^{er} : Etendue de l'encaissement de ladite régie :

- Au produit de la location de salles.

Article 2 : Il convient d'augmenter le montant du fonds de caisse :

- de 75 € à 225 €.

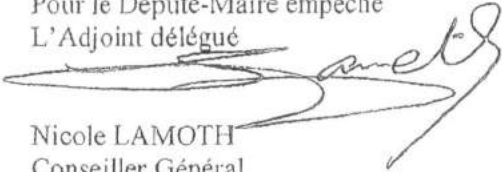
Article 3 : les autres dispositions non modifiées par la présente restent valables et inchangées.

Article 4 : Monsieur le Député-Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Yerres, le 21 juillet 2011



Pour le Député-Maire empêché
L'Adjoint délégué


Nicole LAMOTH
Conseiller Général
Du Canton Yerres/Crosne